

Lausanne et région

Le Parc du Jorat restera-t-il le paradis des promeneurs?

Nature

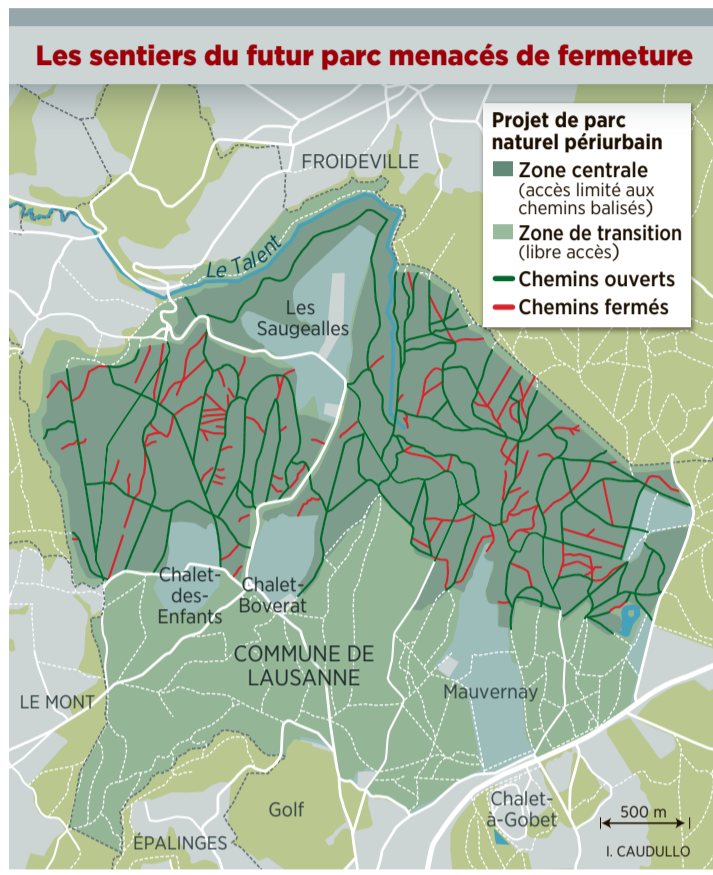
Alors que le Conseil de Lausanne doit se prononcer sur le projet début 2020, promoteurs et utilisateurs ont des visions divergentes

Sylvain Muller

Oui ou non? Après des années de travaux préparatoires et d'évolution, on saura d'ici à quelques semaines si le projet de Parc naturel périurbain du Jorat va se concrétiser ou pas. Début 2020, le Conseil communal de Lausanne (puisque la dernière mouture est entièrement située sur le territoire communal de la capitale vaudoise) sera en effet appelé à se prononcer sur les documents fondateurs: le contrat de parc, sa charte et son plan de gestion 2021-2024. Autant de documents que la municipale Natacha Litzistorf a présentés lundi matin aux médias, en soulignant combien «ce condensé de durabilité» constituait «une réponse aux demandes d'actions concrètes exigées à plusieurs reprises ces derniers temps dans la rue par des manifestants». La municipale Verte espère d'ailleurs clairement que le parc se concrétisera au 1^{er} janvier 2021 déjà.

Principal cheval de bataille des opposants, la limitation de l'accès dans la zone centrale de 4,4 km² est définie comme suit dans les documents présentés: l'accès ne sera possible que sur les routes et chemins figurants sur la carte nationale au 1:25 000 de 2019, ainsi que sur les parcours spécifiques balisés existant déjà. Une différence de taille avec ce que les promoteurs du parc avaient affirmé dans nos colonnes il y a deux mois, lorsqu'ils annonçaient que tous les chemins resteraient ouverts («24 heures») du 3 octobre 2019).

Cette différence n'a pas échappé au président du Club d'orientation Lausanne-Jorat, Raoul Gendroz, qui a repris ses cartes et répertorié un par un les sentiers qui ne seront plus accessibles. Et ça en fait pas mal. «Nous ne sommes pas fondamentalement opposés à ce projet



Organisation

Communes toujours en lice

Lors de sa création en 2012, l'association Jorat, une terre à vivre au quotidien (Jutavaq), qui a mené le projet de parc jusqu'à aujourd'hui, regroupait treize communes. On imaginait alors réunir dans le parc des parcelles de plusieurs communes et du canton, pour bénéficier ensemble de la manne fédérale. Toutefois, le projet a ensuite connu plusieurs remaniements, jusqu'à aboutir à la version 100% lausannoise qui sera soumise au Conseil communal début 2020. Lors de la conférence de presse de lundi, la municipale Natacha Litzistorf a annoncé qu'en cas d'acceptation du projet par le Conseil une nouvelle association sera créée pour le gérer, sous le nom de Jorat, parc naturel.

«L'idée est de remettre les compteurs à zéro et de repartir avec les gens motivés», explique l'élu. Cinq communes ont déjà manifesté un intérêt: Épalinges, Her-

menches, Jorat-Mézières, Jorat-Menthue et Le Mont-sur-Lausanne.

Et qu'advient-il alors de Jutavaq? «Ce sera à son assemblée générale de décider», explique la présidente de l'association, la pré-fête Anne Marion-Freiss. En juin dernier, à la suite du rejet du projet de parc par les communes de Corcelles-le-Jorat et de Montpreveyres, des voix s'étaient en effet élevées pour continuer à travailler ensemble («24 heures») du 11 juin 2019). Deux des trois buts de l'association (représenter les intérêts des communes territoriales et soutenir des projets de développement durable) semblaient en effet convenir à tout le monde. «Oui, mais sans le projet de parc, nous ne vivrions que sur les cotisations, soit quelque 15 000 francs par an. Pas de quoi lancer de grands projets», fait remarquer Anne Marion-Freiss. **S.MR**

de parc, mais on aimerait que les gens sachent sur quoi ils votent, explique-t-il. Ces petits sentiers sont justement ceux qu'apprécient les membres de notre club, les marcheurs ou les VTTistes. On n'aimerait pas que le projet passe et qu'après les gens disent: «Mince, si on avait su.»

«Ce parc répond aux demandes d'actions concrètes de la rue»

Natacha Litzistorf
Municipale lausannoise

Chef du service des Parcs et domaines de la Ville de Lausanne, Étienne Balestra confirme l'exactitude de cette carte, tout en nuancant. «Ces gens ont une excellente connaissance du terrain. Mais leur carte peut aussi induire en erreur, car elle répertorie par exemple des layons de débardage (ndlr: des percées dans la végétation utilisées par les bûcherons), qui ne sont pas des chemins utilisés par les promeneurs. Et le réseau de chemins maintenus constituerait probablement déjà le plus dense existant dans les forêts vaudoises.»

De son côté, Natacha Litzistorf estime que cette «perte» est tout à fait acceptable. «La zone centrale du parc ne représente que le 10% de la surface du massif forestier du Jorat. Est-ce vraiment si insupportable de voir son accès partiellement restreint? Je veux croire que la majorité des gens qui vont dans la nature souhaite aussi la protéger.»

Petite consolation pour les amateurs de terre aux crampons, à la suite des rencontres organisées cet été avec les différents groupes d'utilisateurs, les promoteurs du parc s'engagent désormais à «désimpermeabiliser» le revêtement de certains chemins. Autrement dit, à enlever le bitume ou le béton, lorsque cela sera possible et que les ressources financières le permettront. «Et il ne faut pas oublier que de nombreuses interdictions sont déjà en vigueur, même si elles ne sont pas toujours respectées», conclut l'élu.

Lausanne a misé tous ses vins, mais la cave est pleine

Vignes

Samedi, la Ville a vendu plus de 22 500 bouteilles aux enchères. Cela représente un petit 10% de ses vins

Comme l'an dernier à la même date, la Ville s'est félicitée du «franc succès» qu'a rencontré la mise aux enchères publique de ses vins, menée depuis 1803 chaque deuxième samedi de décembre. En tout, 22 687 bouteilles - soit l'intégralité des lots proposés - sont parties, pour une recette de 294 311 francs (contre 223 600 bouteilles et 294 174 francs pour 2018). «Nous étions un peu en souci, vu le contexte viticole morose, admet Natacha Litzistorf, municipale chargée des vignes. Mais cela n'a pas eu d'effet, ni en termes de diversification ni en termes de fréquentation.»

Ce contexte a en revanche un effet clair pour la commercialisation du reste des vins communaux, la mise ne représentant qu'un petit 10% des 250 000 bouteilles produites chaque année sur les 33 ha de ses domaines entre La Côte et Lavaux. Le reste est vendu en vrac (10 à 20%), à des grossistes qui les revendent ou en direct (30%). «On subit la même chose que les collègues», indique la municipale. En clair, les grossistes, qui ont la possibilité d'acheter du vrac ou de grosses quantités en primeur, soit avant la mise publique, n'ont pas été aussi gourmands que les années précédentes.

Il fut un temps où la Ville vendait l'intégralité de son vin à ces

grossistes par le biais de la mise aux enchères. «La viticulture se portait très bien, mais nos vins étaient moins variés, et de moins bonne qualité... Le marché a changé, comme les canaux de distribution», analyse la municipale. Alors que la taille des lots a déjà été revue à la baisse en 2016 - création de lots de 36 bouteilles et élimination de ceux de plus de 120 bouteilles - pour attirer de nouveaux (petits) acheteurs, la mise était encore plus accessible cette année, avec des lots de 18 bouteilles.

Natacha Litzistorf, qui soutient les jeunes vigneronnés montés à Berne pour alerter l'opinion publique, avoue aussi que cette année «on politisait un peu plus le sujet quand on faisait nos présentations». «On nous dit que nos vins sont chers, mais franchement une bouteille de La Côte à 11 francs, avec le travail que cela représente... il faut raison garder!»

Le prix ne semble d'ailleurs pas toujours être le problème: la gamme Sélection L (30% du total), créée en 2011 pour plaire à un public jeune et urbain, se vend bien malgré des prix pouvant grimper jusqu'à 30 francs. «Mais c'est un marché de niche.» Tout comme les deux vignobles de La Côte labellisés Demeter.

Pour faire face à la crise, Natacha Litzistorf annonce une nouvelle stratégie pour début 2020, basée sur deux études sur le marketing et le placement de produits. «Il y a une marge claire de progression pour nos nouveaux vins en biodynamie!»

Cécile Collet

Les Verts contestent la syndication PLR à Lutry

Élection

Évoquant «de nouveaux équilibres», le Parti écologiste se lance pour la première fois. Kilian Duggan affrontera Charles Monod

Les Verts s'attaquent au fief de droite qu'est la syndication de Lutry. Le Parti écologiste a déposé, lundi, la candidature de Kilian Duggan en vue de l'élection du 9 février prochain. Formation du syndic sortant, Jacques-André Conne (démis-sionnaire au 31 décembre), le PLR mise sur Charles Monod pour conserver son fauteuil.

Arrivé à la Municipalité en 2016, Kilian Duggan (30 ans) est en charge de la Direction de la sécurité et de la mobilité. Charles Monod (54 ans) compte une législature de plus à l'Exécutif et est à la tête des Travaux, Domaines, Services industriels et informatique.

«Kilian Duggan s'est mis à disposition et nous avons accueilli la nouvelle avec enthousiasme, rapporte Chantal Bellon, cheffe du groupe Vert au Conseil communal. Il connaît bien les rouages de la Commune, a grandi à Lutry et pourrait amener de nouvelles méthodes et un regard bénéfique.» Côté PLR, le président de section, Cédric Alber, vante «la personnalité rassembleuse» de Charles Monod et «son expérience conséquente de l'Exécutif, à la tête de plusieurs dicastères.»

Les libéraux-radicaux disent n'être «pas surpris» de la candidature Verte. «On peut néanmoins se demander si elle n'est pas prématurée sachant que Kilian Duggan a été élu en 2016 au sein d'un collège où il est ultra-

minoritaire. On prend note tout en connaissant la force du PLR à Lutry où la population nous a encore renouvelé sa confiance récemment», indique Cédric Alber. Lors de l'élection complémentaire à la Municipalité, le 24 novembre, le PLR Étienne Blanc l'a en effet emporté avec plus de 57% des voix face au député Vert/libéral Jean-François Chappuisat.

«J'ai l'impression que les lignes bougent. La présomption de pouvoir du PLR est remise en question, ce qui me semble sain»

Chantal Bellon
Cheffe du groupe des Vert au Conseil communal

Au Conseil communal, les Verts comptent 11 sièges contre 43 aux libéraux-radicaux. «D'un point de vue arithmétique et en termes de proportions, il semble logique que la syndication revienne au PLR, mais il faudra bien sûr faire campagne et convaincre, c'est le fonctionnement démocratique», juge Cédric Alber. «J'ai néanmoins l'impression que les lignes bougent et que de nouveaux équilibres apparaissent au Conseil. La présomption de pouvoir du PLR est remise en question, ce qui me semble sain», souligne pour sa part Chantal Bellon.

Romarc Haddou

Le budget de Prilly sauvé du régime sec

Ouest lausannois

Le Conseil communal admet un déficit de 2,37 millions, refusant les coupes voulues par la Commission des finances

Le budget 2020 de la Commune de Prilly affichera un déficit de 2,37 millions de francs et une marge d'autofinancement de 471 000 francs. C'est ce qu'a finalement acté le Conseil communal, réuni lundi soir pour sa dernière séance de l'année. Dans sa première mouture du budget, la Municipalité espérait présenter un tableau plus riant, avec un excédent de charges d'un peu moins de 1,8 million de francs et une marge d'autofinancement d'environ 1 million. C'était compter sans l'abaissement du taux d'impôt, de 73,5 à 72,5 points, voté par le plénum en novembre,

une décision qui avait entamé une partie des revenus espérés par l'Exécutif.

Coupes refusées

Lundi, la Municipalité a dû défendre une nouvelle fois sa planification financière. Préoccupée par la situation de la Commune et par une augmentation des charges de 2,66% par rapport au budget de l'année précédente, la Commission des finances (COFIN) a en effet proposé deux amendements représentant des coupes d'un montant de 730 000 francs. Tous deux ont été refusés par le plénum. Le premier demandait de réduire de 1,5% les charges sur le poste «Autorités et personnel», soit d'un montant de 253 000 francs. Le deuxième impliquait une réduction de 8% des charges du poste «Biens, services et marchandises», à hauteur de 480 000 francs. Dans les deux cas, fait inédit, la COFIN laissait

la Municipalité libre de choisir où tailler.

«Ce sont des remèdes de cheval qui, comme dirait Molière, risquent de tuer le patient plutôt que le guérir», a défendu à la tribune le municipal en charge des Finances Antoine Reymond. Il a été entendu, mais au prix de votes serrés. Le budget, lui, a été adopté par 39 voix sur 60 élus présents. «La RIE III a entraîné une baisse brutale de nos revenus fiscaux, mais nous ne pouvons pas l'absorber d'un coup d'un seul», relève Antoine Reymond, qui plaide pour une remise sur pied progressive de la Commune. «L'impôt sur les personnes physiques devrait s'améliorer grâce aux futurs habitants de Malley et les rentrées fiscales des personnes morales évolueront d'ici deux à trois ans, notamment avec les développements annoncés par SICPA au sud de la commune.» **C.BA.**

Qu'advient-il des JOJ?

Lausanne Quel est l'avenir des Jeux olympiques de la jeunesse? C'est le thème de la conférence de Milena M. Parent, le 10 janvier, à 17 h, à l'Institut de hautes études en administration publique (ID-HEAP). Professeure à l'Université d'Ottawa, elle a participé à l'organisation des Jeux de Vancouver 2010 et observé les Jeux olympiques de la jeunesse d'hiver depuis leur création. Gratuit, sur inscription: www.unil.ch/idheap/conference2020. **M.N.**

Pulliérans satisfaits de l'éclairage?

Pully «Un équilibre de l'intensité de l'éclairage public serait indiqué. Certains trottoirs sont mal éclairés alors que certains faisceaux sont dirigés vers le ciel ou braqués sur les maisons.» La Municipalité répondra à cette question de la Verte Simone Collet lors d'une prochaine séance. **M.N.**